

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 29 - Avril 2015

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

C'est le printemps et avec cette saison commence le nettoyage des propriétés, des jardins, la taille des arbres etc. Plutôt que d'aller à la déchetterie qui est ouverte 3 jours par semaine, certains d'entre vous brûlent de façon intempestive : en pleine journée, lorsque le vent pousse directement la fumée sur le linge de la voisine, ou dans les habitations, parce que le propriétaire profite d'une belle journée pour aérer. Je rappelle simplement qu'il est interdit de brûler. Par ailleurs, la période de tonte va bientôt commencer et je vais avoir des réclamations concernant les horaires. Un autre phénomène récurrent, c'est la divagation des chiens et chats, lesquels doivent rester sous contrôle des propriétaires. Ils doivent être pucés et avoir un collier avec le nom de leur propriétaire.

Certaines personnes vont continuer à croire que la réglementation ne s'applique qu'aux voisins, sans se sentir concernées personnellement. Vous m'excuserez de commencer mon propos par des constats désagréables, mais ce sont ces incivilités qui pourrissent la vie de chacun, alors merci aux personnes concernées de faire un effort pour le bien-être de tous.

Le 1^{er} trimestre est consacré au vote des budgets de la commune. Pour nous c'est terminé et dans l'ensemble, les finances communales sont saines. **La part communale** des impôts n'augmentera pas. En 2014 nous avons économisé 247 708,75 € sur les budgets de fonctionnement et nous attendons le remboursement de TVA et de subvention pour la somme de 216 216,07 €, ce qui permet d'inscrire en recettes sur le budget investissement - gros travaux - la somme de 463 924,82 €. Cette somme servira à réduire le montant des emprunts que nous serons amenés à faire, pour les réalisations projetées.

Revenu des taxes :	
Taxes d'habitation	281 207 €
Taxes foncières sur le bâti	169 438 €
Taxes foncières sur le non bâti	26 114 €
CFE (contributions foncières des entreprises)	54 047 €
Budget de fonctionnement :	
Dépenses	1 542 660,68 €
Recettes	1 542 660,68 €
Budget d'investissement	
Dépenses	1 431 078,43 €
Recettes	1 431 078,43 €
Compte administratif 2014	
Le solde positif du budget de la commune est de :	463 924,82 €

Les travaux de la nouvelle station d'épuration vont commencer en juin, à côté de celle existante qui sera détruite. Je rappelle que le coût total est d'environ 1 250 000 € subventionné à 70%. En juillet et août, nous engagerons les travaux d'amélioration et de mise aux normes de l'intérieur du groupe scolaire. Le marché sera passé courant mai. La faisabilité de la construction d'un équipement sportif sur les terrains « à la levée », face au groupe scolaire, est toujours à l'étude. Un plan d'aménagement en lotissement d'une partie de la zone à l'Isle (secteur d'Arc) est également à l'étude. Les travaux éventuels se feront en 2016. Un échange de terrains a été conclu pour l'agrandissement du terrain de camping. Là aussi, les travaux se feront début 2016. La rénovation des logements du 1^{er} étage de la Mairie se termine. Nous aurons un T2 de 60 m² et un T4 de 122 m² en location, ainsi qu'une salle de réunion à la disposition des associations, pour des groupes de 15 à 20 personnes au maximum. Le T2 a trouvé preneur, mais il reste le T4 dont le loyer sera de 600 €/mois + les charges. A noter qu'à la maison Boisson, rue de la fromagerie, un T1 de 40 m² est disponible. Le loyer est de 245 €/mois + les charges. Des renseignements peuvent être obtenus en Mairie.

De nombreuses animations sont prévues au cours de cet été et dès ce printemps. Lire le paragraphe « espace culturel et d'animation » ci-après. Il est important que nous participions à ces animations, les membres associatifs se donnent du mal, ne comptent pas leur temps et ont besoin du soutien actif de la population.

Sincères et cordiales salutations à toutes et à tous.

Le Maire

Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations
- Proverbes et dictons

En page 4

- Les tuileries



Les dernières décisions du conseil

• **L'établissement du plan d'aménagement de la zone à l'Isle** sera confié au Cabinet ROBERT de Saint Vit, pour la somme de 12 177,89 € HT.

• **L'étude et la faisabilité de la construction d'une salle de sports** seront confiées à l'entreprise JV INGENIERIE, pour la somme de 22 500 € HT.

• **Un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre est accepté**, dans la continuité du programme de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, afin de poursuivre l'isolation thermique, phonique et la mise aux normes. Ce nouveau contrat a été proposé par le Cabinet ARCHICONCEPT de Deluz, pour un montant calculé sur un taux de 8,80 % du montant estimé des travaux.

• **Les entreprises SNCB, ATELIER BOIS, DUVAL, VOIRIN DENOIX, BOLE et FILIPUZZI**, ont été retenues pour le réaménagement du 1^{er} étage de la mairie, pour un montant de 114 790,17 € HT.

• **Le devis ONF est accepté pour la réalisation des travaux sylvicoles** en forêt communale, pour un montant de 5 954,09 € HT, conformément au plan directeur de gestion de la forêt.

• **Le Maire expose au conseil municipal que les travaux de déneigement du Moulin Toussaint occasionnent un déplacement du tracteur communal** de 7 km pour 300 m de route à déneiger. Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de déneigement de l'EARL SERMIER de Cramans, pour le Moulin Toussaint. Une facture sera établie sur la base de 100 € HT de l'heure pour le salage et le raclage et 85 € HT de l'heure pour le salage uniquement.

• **La SNCF a fait évaluer par le service des Domaines, les propriétés à céder sur la commune.** La gare est estimée à 63 000 € + frais de notaire. Le parking attenant, desserte des clients SNCF, est estimé à 19 €/m² + frais de notaire. L'estimation des travaux à réaliser dans le bâtiment gare est de 350 000 € (toiture, menuiseries extérieures, réfection et reconstruction totale de l'intérieur sur 3 niveaux). Après délibération, le conseil municipal, compte tenu des travaux à effectuer dans le bâtiment, ne souhaite pas acquérir la gare au prix proposé par les Domaines et attend une autre proposition de la SNCF. Pour le parking, qui sert exclusivement aux usagers de la SNCF, le conseil municipal propose un achat à l'euro symbolique.

• **Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide d'installer une borne de recharge de véhicules électriques** dans le parc de la Mairie et confie au SYDED la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'installation et du raccordement.

• **L'offre de l'entreprise la mieux classée pour la construction de la station d'épuration**, à savoir HYDREA, est retenue pour la somme de 1 077 000 € HT hors frais d'études.

• **Après délibération, le conseil municipal décide de vendre le local situé au centre Bourg**, 1 rue des Sauniers, anciennement loué à l'Eldorado, à la SCI ARC ET SANTÉ, pour un montant de 145 000 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

• **Le conseil municipal accepte de passer une convention avec le centre de gestion du Doubs** pour la désignation obligatoire d'un agent chargé de la fonction d'inspection des employés communaux, en matière de santé et de sécurité du travail (ACFI).

L'Espace Culturel et d'animation

Le 12 Avril 2015, à partir de 8 h et jusqu'à 18 h, l'amicale de l'école Le Petit Prince, organise son vide-grenier annuel, sur le parking de la salle polyvalente.

Le 8 mai 2015, à 20 h 30, concert/spectacle organisé par l'association MUSIC'CHAUX, à la salle polyvalente.

Le 23 mai 2015, à 20 h, à la salle polyvalente, en partenariat avec le comité Miss Franche-Comté, le comité des fêtes accueille l'élection 2015 de miss Doubs. Réservations auprès du comité des fêtes, tel. : 03 81 57 52 90.

Les 30 et 31 mai 2015, l'association ARTISANS D'ICI organise le salon de l'artisanat, sur le site de la scierie LEBLANC, au Deffois : 50 artisans, nombreuses animations, buvette, restauration. Il aura lieu le samedi de 10 h à 20 h, suivi du défilé de créations des artisans et feux d'artifice et le dimanche, de 9 h à 18 h.

Le 21 juin 2015, fête champêtre organisée par l'école Saint-Bénigne, dans le parc de la Mairie : messe en plein air à 10 h 30. Restauration, buvette et jeux.

Le 23 juin 2015, en l'église Saint-Bénigne, à 20 h 45, concert des CORDES ET VOIX MAGIQUES D'UKRAINE, organisé par le comité des fêtes.



Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M^{me} PALANCHON Jacqueline
- M^{me} FAIVRE Suzanne
- M^{me} ROHR Françoise
- M^{me} HAAZ Anne

Naissances

- LECOQ Mélanie.....le 24 janvier 2015
- MATHEY Elenna.....le 1^{er} février 2015
- GUILLAUME Zélie.....le 28 mars 2015

Décès

- M^{me} DE LA HERAS BLANCO Liliane née PAURle 9 janvier 2015
- M. DENIZET Louisle 10 janvier 2015
- M^{me} BURGY Paulette née RAUCHle 17 février 2015
- M. POLETTI Jean-Louisle 1er mars 2015
- M^{me} ADOLPHE Marie née KRAMERle 18 mars 2015
- M. BERTO Raoulle 26 mars 2015

Informations

• **Un broyeur à végétaux** acquis par la municipalité est à la disposition des habitants, avec un agent municipal, pour un coût horaire de 50 €.

• Association « MOUCHARD TGV-TER »

Si vous vous sentez concernés par le maintien du trafic des TGV et TER sur notre secteur, vous pouvez adhérer à l'association en venant chercher une carte de membre disponible en Mairie, dont le coût est de 5 €.

• Atelier aquarelle

à la MARPA, tous les 15 jours, le mardi après-midi, à partir du 7 avril 2015 de 15 h à 17 h. Toute personne intéressée par cette activité peut y participer.



• Chemins de remembrement

Le Maire rappelle que les chemins de remembrement, appelés chemins blancs, sont des propriétés privées qui appartiennent à l'association foncière. Leur utilisation est réservée au monde agricole et par conséquent, interdite à la circulation publique. Des contrôles seront effectués, notamment la nuit, où une circulation importante a été constatée, pour des motifs plus ou moins avouables, comme le braconnage, les dépôts d'ordures ménagères etc.

• Élections

Certains électeurs persistent à ne pas vouloir présenter une pièce d'identité lors des opérations de vote. Il s'agit d'une décision gouvernementale qui impose que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire. Dans le bureau de vote est affichée toute la réglementation à respecter. Cette loi est bien sûr applicable pour toutes les élections, y compris la prochaine fois, en décembre 2015, pour les élections régionales.

PROVERBES ET DICTONS :

« Fais du bien à un vilain, il te crache dans la main. »

« Le bon vigneron s'occupe de sa vigne, comme un bon mari s'occupe de sa femme. »

« A la Saint-Georges, sème ton orge, à la Saint-Marc, il est trop tard. »

« De mai chaude et douce pluie fait belle fleur et riche épi. »

« Le temps qu'il fait en juin, le trois, sera le temps du mois. »

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

Les tuileries à Arc et Senans dans les temps anciens

Vous l'avez sans doute remarqué, chaque région a son propre type de tuile. Quelle est l'histoire de la tuile en France ? Voici un petit voyage à travers le temps et nos régions.

L'emploi de la tuile de type canal se retrouve dans tout le bassin méditerranéen 500 ans avant J.C, mais ce sont les Romains qui vont en étendre l'utilisation dans tout l'Empire et donc, chez nous, en Gaule.

Les tuiles plates sont, elles, l'héritage des Gaulois dont les toitures étaient constituées de « tavaillons » : des planchettes qui recouvraient leurs toits. www.jeconstruisterrecuite.com

Deux formes distinctes vont dès lors cohabiter : la tuile plate et la tuile canal.

Au cours du Moyen Age, ces deux modèles vont se généraliser. La tuile canal va alors être utilisée au sud de la Loire et la tuile plate au nord.

La tuile était réservée aux constructions prestigieuses. À cette époque, les maisons de nos paysans étaient coiffées de toits de chaume ou de paille.

Au XVIII^e siècle, on voit apparaître la traditionnelle ferme comtoise en pierre et les fermes couvertes de tuiles plates commencent à se développer. Les toits de chaume ont néanmoins perduré jusqu'au début du XX^e siècle.

En ce qui concerne le bailliage de Quingey, en 1759, il existe à l'intérieur de ce bailliage 4 tuileries :

- une seule tuilerie au Vernois
- une à Fourg
- une à La Piroulette à Torpes
- et une à Montferrand le Château.

Le sol des hameaux du Deffois, du Vernois et de Senans est riche en argile propice à la fabrication de tuiles et de briques.

Trois tuileries fonctionnaient encore en 1855 sur ces lieux :

La plus ancienne et la plus importante par la qualité de ses produits était située à l'entrée du hameau du Vernois, sur la propriété de M. Hugon d'Augicourt qui la fit démolir vers 1871. Cette tuilerie fut exploitée pendant une période de plus de 80 ans entre autres par la famille Démillière de Senans.

Parmi les principaux fermiers qui ont tour à tour habité la maison de ferme, exploité la tuilerie et les terres, nous citerons : Jean-François Démillière (de 1798 à 1843), Jean-François Démillière, fils du précédent dit « le comte d'Artois » (de 1843 à 1852), François Regond (de 1852 à 1864), Antoine Lavaire dit « Toine » (de 1864 à 1869). Avec ce dernier, se termine l'exploitation de la tuilerie au Vernois.

Les deux autres tuileries étaient établies dans la section de Senans, situées :

- L'une rue des Tuileries (près de l'église), ne fonctionnait pratiquement plus en 1874. De nouvelles fermes se construisaient dans ce secteur.

- L'autre située près du cimetière aux Terroux, dépendait de la Saline de Chaux. Cette fabrique de tuiles était encore en activité dans les années 1880. Le ralentissement de cette industrie, puis la cessation définitive de ce mode de fabrication due à l'arrivée de la tuile mécanique, a entraîné sa fermeture.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, toutes ces tuiles étaient fabriquées artisanalement par des tuiliers qui ne travaillaient que d'avril à novembre.

La révolution dans le domaine de la fabrication des tuiles date de 1841. Elle est l'œuvre des frères Gilardoni, installés à Altkirch, en Alsace et qui mettent au point une tuile plate avec système d'emboîtement et canaux d'écoulement intérieur, pour laquelle ils obtiennent un brevet d'invention de 10 ans, le 25 mars 1841.

Le succès de la tuile losangée fut tel que des tuiliers obtiennent des frères Gilardoni qu'ils cèdent leur brevet. Plus tard, lorsque le brevet d'invention est tombé dans le domaine public, beaucoup de tuiliers se sont mis à produire de la tuile losangée. L'ère de la tuile artisanale était terminée.

L'étang s'est formé suite à l'excavation des terres utilisées pour la fabrication des tuiles. Au loin, on aperçoit le mur du cimetière.



Tuile autrefois conservée à la cure, produite à Arc-et-Senans.

Source : Abbé P. Bergier



Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, MT. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 30046